

LE PREMIER TEMPLE DE SAUMUR

Henri IV, de passage à Saumur (1593), assista, en compagnie de Duplessis-Mornay, au culte dans le Temple de la Grande-Rue qui venait d'être inauguré.

Ce temple, construit de 1590 à 1593, semble avoir été essentiellement l'œuvre de Charlotte d'Arbaleste, épouse de Duplessis-Mornay.

Relativement petit, de forme rectangulaire - 25,67 mètres de long sur 10,72 mètres de large - de nombreuses galeries en augmentait la capacité pour l'amener à contenir environ six cents personnes. Tant que Saumur ne fut qu'une place de sûreté avec une garnison protestante, il pouvait sembler grand, mais il s'avéra certainement trop petit avec l'essor de l'Académie attirant de nombreux étudiants et artisans venus chercher la prospérité.

Il était Grande-Rue, proche de la muraille de la ville, parallèle à elle, à côté de la porte de Bourg, près de l'emplacement de l'actuelle Rue du Prêche, non loin du Temple actuel qui se trouve Place de l'Arche-Dorée.

« Le temple de ceux de la RPR de Saumur est bâti dans le terroir de la ville et appuie du côté du midi sur les murs qui l'entourent. Pour y entrer, il y a une porte du côté des Basses Rues... ». C'est ce que notait l'architecte Goudouin au début de son rapport.

Cette situation du temple ne laissa pas de poser problème, et fut un argument pour les catholiques pour en demander la démolition dès avant 1670 : il aurait été construit sur « la rue pavée allant de la porte du Bourg aux Basses Rues [actuellement une partie de l'ensemble des rues baptisées rue des Païens, rue du Temple, rue du Prêche], les murs de la ville entre les deux » . Le gouverneur Duplessis-Mornay aurait donc utilisé la rue pavée pour sa commodité personnelle puisqu'il pouvait accéder au temple directement en descendant du château en passant par dessus les murailles de la ville. En fait, des maisons avaient été construites sur cette rue bien avant 1573 et 1574, dates des contrats de vente rapportés par les protestants pour se défendre de l'accusation d'usurpation.

Le Temple de Saumur a été construit de 1590 à 1593 des deniers de Duplessis-Mornay et de sa femme Charlotte d'Arbaleste. Il a la forme d'un rectangle de 25,7 m de long sur 10,72 m de large.

Sa capacité a été augmentée par de nombreuses galeries :

- du côté du midi, appuyée sur la muraille de la ville, une double galerie superposée de 2 m de large, faisant face à la chaire,
- du côté est, une galerie comportant six rangées de bancs,
- du côté ouest, une galerie avec retours comportant quatre rangées de bancs.

La chaire est un édifice de menuiserie à deux étages :

- le premier étage situé à 1,50 m au-dessus du sol auquel on accédait par un escalier de quatre marches, servait pour la lecture de la Bible, le lecteur ne pouvait se tenir qu'accroupi, l'habitable n'ayant que 80 cm de hauteur ;
- le second étage, situé à 2,31 m au-dessus du sol, auquel on accédait par un second escalier de huit marches servait à la prédication.

Les bancs à estrade qui se trouvaient à droite de la chaire, le long du mur, comportaient, par devant, un bâti d'une hauteur de 85 cm dans lequel se glissait une petite table avec deux bancs de fer qui, une fois tirée, servait pour distribuer les communions. Ces bancs étaient réservés aux ministres du culte.

A gauche de la chaire, à la hauteur du pasteur prêchant, étaient scellées au mur deux plaques d'ardoise sur lesquelles étaient rappelé le Décalogue (les dix Commandements de Dieu).

Sur le mur face à la chaire, à droite, au-dessus des tribunes se trouvait une épitaphe en marbre avec inscription en latin et des armes en relief, probablement celles de Duplessis-Mornay.

Quelques précisions concernant l'utilisation des différents bancs :

- les jeunes s'installent dans les galeries,
- les écoliers d'humanité dans la galerie à gauche de la chaire,
- les étudiants en théologie dans la galerie du premier étage face à la chaire,
- les étudiants de philosophie et de rhétorique et les autres écoliers d'humanité dans les galeries sud et sud-ouest.
- Les professeurs et régents ont pris l'habitude de s'installer dans les bancs à dossier des galeries non loin de leurs élèves pour les surveiller et éviter, dit-on, les déportements des écoliers.
- Au parterre, à l'exception du banc à gauche de la chaire, utilisé par les ministres et les anciens, tous les autres bancs sont occupés par les fidèles sans distinction de classe ou d'honneur.

Ce temple a été détruit « jusques aux fondations » par arrêt du Conseil du 15 janvier 1685.